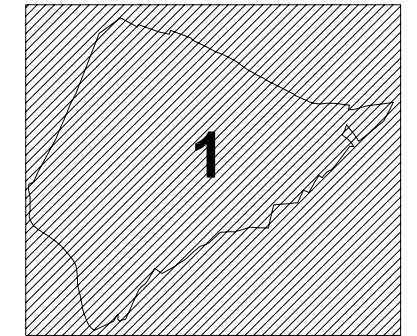


Commune de
BUHELAY

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

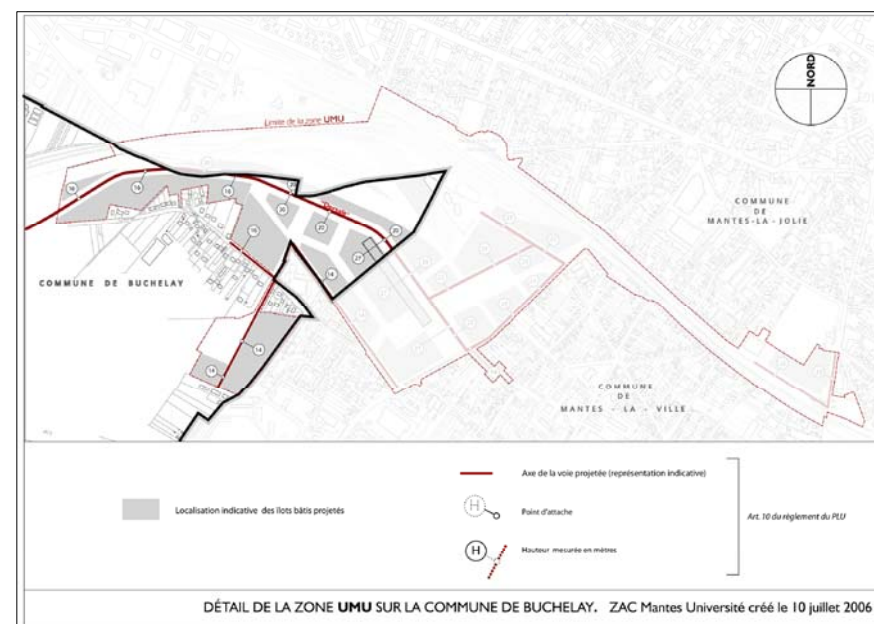


AUDAS
AGENCE
D'URBANISME
ET DE
DEVELOPPEMENT
DE LA SEINE AVA

MODIFICATION
APPROBATION

ECHELLE
1
5000

ZONAGE 1



- UA** Zonage du PLU
 - UMU** Zonage du PLU (ZAC Mantes Université)
 - ZAC des Meuniers
 - Implantation maximale obligatoire
 - RE 3** Réserve d'équipement
 - EBC** Espace boisé classé
 - Arbres à protéger au titre de l'article L 123.1.7ème du code de l'urbanisme
 - Principe de desserte
 - Secteurs archéologiques
1. P01 - Datation : Néolithique moyen
2. H01 - Datation : Moyen Age et Epoque moderne
 - voie bruyante - zone de bruit
 - ZNA - marge de recul
 - allignement - emprise
 - limite communale
- NOTA : Toutes les zones U et AU sont soumises au droit de préemption urbain renforcé

"La totalité du territoire communal est concernée par une zone à risque d'exposition au plomb" - arrêté Préfectoral du 2 Mai 2000

DÉTAIL DE LA ZONE UMU SUR LA COMMUNE DE BUCHELAY. ZAC Mantes Université créé le 10 juillet 2006

Plan sans échelle - Source : Agence FORTIER